

ENSEIGNEMENTS 2016

Navires	Numéros	Objets
PEDRA BLANCA	2016-E-001	L'alerte doit être donnée sans délais au MRCC compétent (ici Falmouth)
LE GRAND CELTE	2016-E-002	Informers dûment les matelots embarquants de la procédure d'utilisation de la caliorne
LE GRAND CELTE	2016-E-003	Proscrire à proximité de l'œil de caliorne tout œil de moindre résistance pouvant prêter à confusion
CINTHARTH	2016-E-004	Une maîtrise de toutes les fonctionnalités des systèmes de télécommande de la barre permet de limiter les conséquences des aléas des manœuvres, en particulier en situation d'urgence.
CINTHARTH	2016-E-005	Un essai, même succinct, de la commande directe de la barre lorsque le navire est en eaux libres permet de s'assurer, en temps utile et sans risque, de son bon fonctionnement et de son bon usage.
AR-LOUARN	2016-E-006	l'abandon du navire s'est déroulé dans la précipitation et des erreurs successives ont été commises : - les sangles de fermeture des 2 demi-coques du conteneur du radeau ont été sectionnées, ce qui est contraire aux consignes des pictogrammes collés sur le conteneur ; - l'équipage n'a pas anticipé la nécessité de s'équiper de VFI lorsque ceux-ci étaient encore accessibles ; - la drisse de retenue du radeau au navire n'a pas été sectionnée, alors qu'un couteau placé à l'intérieur du radeau est prévu à cet effet.
P'TIT LOUP	2016-E-007	Le VFI doit être porté en opérations de pêche. (réf : Art 9 du Décret 2007 – 1227 du 21 Août 2007),

P'TIT LOUP	2016-E-008	La mise en place d'un équipement de détection et d'extinction fixes, à bord des navires de pêche anciens où celle-ci n'est pas obligatoire permettrait de rehausser sensiblement la sécurité incendie.
P'TIT LOUP	2016-E-009	A bord des petits navires de pêche, l'affichage à la timonerie d'une plaquette mentionnant les opérations de base à effectuer lors d'évènements accidentels (incendie, voie d'eau, abordage, échouement) serait judicieux.
P'TIT LOUP	2016-E-010	Une personne seule à bord peut difficilement gérer à la fois un événement accidentel et l'envoi d'appels de détresse.
GE MI MA	2016-E-011	La tranche correspondant au poste d'équipage des navires de pêche, en particulier d'une taille comprise entre 12 et 25 m apparaît particulièrement sujette à la condensation (voir également le naufrage du PANAMERA le 03 novembre 2013) ce qui accroît le risque de corrosion dans cette zone.